

APPEL À PROJET

L'Été sera Lons !



Ville de
Lons le Saunier

CONTEXTE

Après une première édition réussie, « L'été sera Lons » revient en 2022 à Lons-le-Saunier et lance un nouvel appel à projets pour réunir les propositions artistiques et culturelles qui feront de l'été 2022 un moment de découvertes et de rencontres.

L'objectif de cette programmation estivale est de créer des liens entre les habitants, de multiplier les opportunités de rencontres entre les publics et les artistes, en investissant l'espace public pour pouvoir « vivre » la culture ensemble et dans tous les quartiers de Lons-le-Saunier, et pouvoir applaudir des artistes et créateurs locaux !

La Ville souhaite proposer à toutes et tous un voyage artistique et culturel à Lons-le-Saunier. Elle souhaite permettre à la culture d'investir l'espace public en donnant ainsi la possibilité aux acteurs culturels d'exprimer toute leur créativité et aux citoyens de découvrir et/ou de redécouvrir Lons-le-Saunier.

Les projets retenus enrichiront l'offre culturelle proposée par la Ville dans le cadre des différents événements estivaux, notamment de l'opération « Vendredi de l'été », dans une logique de complémentarité avec la programmation établie.

La Ville souhaite proposer aux publics des œuvres de qualité et représentatives de la diversité des formes. La programmation des événements soutenus devra avoir lieu entre le jeudi 7 juillet et le vendredi 26 août 2022.

CALENDRIER

Vous avez du mardi 8 mars au vendredi 8 Avril 2022 pour répondre à l'appel à projets. Le dépôt des candidatures est disponible sur le site de la ville : <https://www.lonslesaunier.fr/leteseralons2022>

QUELS SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

Les artistes et équipes artistiques professionnels, émergents ou confirmés, et les diffuseurs / programmeurs qui souhaitent présenter une création durant cette période estivale pourront bénéficier du soutien de la Ville.

Les candidats :

- Seront organisés sous la forme d'une association ou toute autre forme de personne morale ou sous le statut professionnel d'artiste ;
- Peuvent être des programmeurs et/ou diffuseurs ;
- Proposeront des projets adaptés aux contraintes sanitaires.

QUELS SONT LES PROJETS CONCERNÉS ?

Toutes les disciplines des arts plastiques et visuels (sculpture, peinture, performance, etc.) et du spectacle vivant (théâtre, marionnette, cirque, arts de la rue, danse, musique, lecture, spectacle pluridisciplinaires, etc.) sont éligibles.

Cet appel à projets destiné aux professionnels de la culture vise à soutenir en priorité les initiatives singulières, novatrices sous une forme légère et relativement autonome dans des espaces publics (parcs et jardins, squares, places, parvis, cours, etc.) sur l'ensemble du territoire lédonien.

Lieux :

Les projets seront programmés sur l'ensemble du territoire de Lons-le-Saunier et devront se conformer aux conditions d'utilisation des lieux. Des aménagements de voirie sont possibles, sous réserve d'autorisations spécifiques.

Formes :

Tous les projets seront proposés gratuitement au public. Ils pourront être de durée variable, présentés une ou plusieurs fois.

Ces formes légères devront être adaptées aux lieux envisagés en termes de logistique. Elles devront prendre en compte le respect du voisinage et ne procurer aucune gêne disproportionnée. La démarche écoresponsable des porteurs de projets sera importante dans l'appréciation des projets.

COMMENT LA VILLE ACCOMPAGNE-T-ELLE LES PROJETS RETENUS ?

Les projets retenus bénéficieront d'une participation de la ville de Lons-le-Saunier sous plusieurs formes :

- Une aide financière sous la forme d'un contrat de cession et/ou d'une facturation ;
- Un relai en communication :
 - en version numérique sur le site et les réseaux sociaux de la ville;
 - la programmation sera incluse dans la brochure générale des animations de la Ville diffusée en version papier et version numérique. La communication pourra être adaptée en fonction du contexte sanitaire et des normes appliquées au moment de la diffusion de celle-ci ;

Il est précisé que :

- La dotation de la ville de Lons-le-Saunier se fera sous forme d'une facture ou d'un contrat de cession, permettant en premier lieu de contribuer à la rémunération des artistes et techniciens intermittents. Les droits d'auteurs devront figurer au budget. Ces projets peuvent faire appels à d'autres financements ou apports de la structure (hors billetterie, les événements devant être gratuits) ;
- Le montant sera plafonné à 1500 € TTC par projet. Si l'ampleur du projet le justifie, une aide complémentaire pourra être étudiée ;
- Le projet présenté devra être au maximum autonome techniquement, tout en sachant que la Ville de Lons-le-Saunier pourra, le cas échéant, apporter un soutien logistique réduit (barrières, tables, chaises, boîtier électrique, etc...).
- Un repas par artiste et technicien sera proposé par l'organisateur avant ou après la représentation.

COMMENT RÉPONDRE A L'APPEL A PROJETS ?

Accès au dossier d'appel à projets : un formulaire de dépôt de candidature est disponible sur le site internet à l'adresse suivante :

<https://www.lonslesaunier.fr/leteseralons2022>

Plusieurs éléments sont à renseigner pour le dépôt de votre candidature. L'ensemble des pièces à joindre au dossier d'appel à projets sont les suivantes :

Vous êtes une association ou une personne morale	Vous êtes un artiste-auteur
<ul style="list-style-type: none">- Dossier descriptif du projet (5Mo maximum)- Budget prévisionnel du projet- RIB au nom de la structure- Attestation d'assurance responsabilité civile exploitation et police, dommages aux biens en cours de validité- Plan d'implantation prévisionnel du projet sur Lons-le-Saunier	<ul style="list-style-type: none">- Dossier descriptif du projet (5Mo maximum)- Budget prévisionnel du projet- RIB- Justificatif de domicile- Justificatif du statut d'artiste professionnel- Attestation d'assurance responsabilité civile exploitation et police, dommages aux biens en cours de validité- Plan d'implantation prévisionnel du projet sur Lons-le-Saunier

Pour toute question relative à l'appel à projets : leteseralons@lonslesaunier.fr

Modalités de dépôt du dossier :

Les réponses doivent parvenir pour le vendredi 8 avril 17h au plus tard en soumettant le formulaire de dépôt disponible sur le site internet de la Ville à l'adresse <https://www.lonslesaunier.fr/leteseralons2022>
Les envois feront l'objet d'un accusé de réception par e.mail.

Tout dossier transmis après la date limite de remise des candidatures ne pourra pas être retenu.

QUELLES SONT LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES AIDES ?

Après réception de l'ensemble des dossiers de candidature par les services de la Ville, un Comité de Sélection se réunira au cours de la deuxième quinzaine du mois d'avril pour sélectionner les projets retenus. Une réponse sera apportée aux candidats début Mai.